## République Française

# Département de la Loire



## Arrêté du Maire

Ville de Veauche Occupation Du Domaine Public Arrêté de police

**Objet :** La route est barrée sur deux jours pour une tranchée et pose de coffret(s) pour la réalisation d'un branchement ENEDIS Allée des Troènes 42340 Veauche sauf riverains.

# Le Maire de la Commune de VEAUCHE,

**Vu** ensemble le code de la route 1<sup>ère</sup> partie et notamment l'Article L 411-1, L 325-1 et suivants, R 325-1 et suivants et R 417-10 relatifs à la réglementation de la circulation, R411-25, R 411-8.

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales – Articles L 2122-24, L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2

Vu l'autorisation de voirie du 18 février 2025

Vu la demande le 24 février 2025 formulée par Madame ZINUTTI Julie entreprise EGTP 805 rue Jacques Auriol ZAC des Murons 42160 Andrézieux Bouthéon ☎ 04/77/52/58/27

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité publique

#### Arrêté

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: La route est barrée sur deux jours afin de permettre les travaux suivants : Tranchée et pose de coffret(s) pour la réalisation d'un branchement ENEDIS Allée des Troènes 42340 Veauche (sauf riverains)

#### Mercredi 12 Mars 2025 7h00 au Mercredi 12 Mars 2025 18h00

### Vendredi 21 Mars 2025 7h00 au Vendredi 21 Mars 2025 18h00

<u>Article 2</u>: La signalisation réglementaire à l'application des présentes décisions se fera par la mise en place de panneaux adéquats par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3: Nous rappelons que les travaux relatifs à l'abaissement de bordures de trottoirs au droit de l'emplacement du futur accès, la surélévation des bordures au droit de l'accès existant ainsi que la reprise du revêtement sont à la charge du demandeur

<u>Article 4</u>: Afin de permettre aux piétons de marcher en toute sécurité, la signalisation « traversée piéton obligatoire » devra être installée en amont et en aval du chantier.

<u>Article 5 :</u> La Directrice Générale des Services et la Police Municipale sont chargées chacun pour ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

# Article 7: Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Madame ZINUTTI Julie
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de ST GALMIER
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de ST GALMIER
- SAMU 42
- La Police Municipale de Veauche

Fait en Mairie de Veauche, Le 06/03/2025 **Le Maire, Gérard DUBOIS** 

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- certifie que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

